



Fait par des préventeurs pour des préventeurs ...

Toute la législation actualisée sur le bien-être au travail pour les conseillers en prévention, médecins du travail et experts/consultants en sécurité maintenant disponible avec Safety-Lex, comprenant le nouveau code du bien-être au travail et une série de documents très pratiques, le RGPT, le RGIE, ...

Tous les textes légaux et les commentaires contextuels disponibles sur le même écran vous permet d'avoir l'information complète et pertinente à jour.

Safety-Lex est aussi le complément idéal des différents Safety Workbook disponibles (R.G.I.E. et R.G.P.T. - Loi - Code du BE au travail) en rapport avec la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail.





Safety-Lex, c'est votre outil pour gérer au mieux la sécurité au travail

Besoin d'une information, d'une confirmation ou tout simplement d'une aide dans vos tâches journalières de prévention, une seule adresse - Safety-Lex.be. Toute la législation (RGPT (Règlement Général pour la Protection du Travail) - Loi du 04/08/1996 relative au bien être au travail - Code du Bien-Etre au travail) rassemblée sur un seul site et toujours à jour.

Mais aussi d'autres textes utiles à notre métier comme des arrêtés royaux, des directives ou règlements européens, etc.

Cette plate-forme a été pensée par des préventeurs pour des préventeurs. Une information claire et efficace, sans détour et agrémentée de commentaires contextuels directement accessibles.

Vous avez aussi à votre disposition des check-lists, des formulaires types, des logigrammes pour l'aide à la compréhension et simplification, et des fiches d'instructions faciles à utiliser.



Facilite notre quotidien de préventeur.



Safety-Lex, c'est votre outil pour la sécurité des installations électriques

Le R.G.I.E. (Règlement Général sur les Installations Électriques) dispose que l'employeur doit mettre à la disposition de son personnel impliqué dans les travaux d'ordre électrique, un exemplaire de ce R.G.I.E., ainsi qu'une copie des prescriptions écrites de sécurité et des instructions de l'établissement applicables à son travail.

Safety-Lex.be reprend le R.G.I.E. (Livre 1 - Basse Tension et Livre 2 - Haute Tension) ainsi que des commentaires avisés pour la compréhension ou interprétation de cette matière, des check-listes ou formulaires nécessaires pour la mise en place et l'entretien d'installations sûres.



C'est rester au courant des dernières nouveautés...

Safety-Lex, c'est bien plus encore...



Les contrôles

En tant qu'employeur, membre de la ligne hiérarchique, conseiller en prévention, membre du personnel, etc., une des questions parmi les plus fréquentes est de savoir si mon équipement ou encore mon installation doit être contrôlée.

Safety-Lex vous permet d'avoir la réponse à cette question, ainsi que la fréquence des contrôles et qui doit le faire.

Que ce soit par «matière», à savoir électricité, gaz, levage, incendie, équipement de protection, etc, ou par «secteur», à savoir les règles générales ou particulières comme celles applicables dans le hôpitaux, maisons de repos, lieux d'hébergement, etc., vous aurez les informations nécessaires.

En plus des références légales concernant ces contrôles, des formulaires pour aider les personnes compétentes sont aussi disponibles.

Newsletter

Périodiquement, vous recevez aussi via mail les dernières actualités législatives belges et européennes, ainsi que des infos pertinentes pour notre quotidien de préventeur.



Les formations

La législation parle de formation et d'information. Ici aussi, l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique, les membres du personnel, etc., se posent souvent la question de savoir ce qui est obligatoire de faire.

Safety-Lex vous permet d'avoir la réponse à ces questions, ainsi que la fréquence des recyclages et qui peut ou doit dispenser ces formations.

Que ce soit par «matière», à savoir électricité (ex. les BA4 - BA5), gaz, levage, incendie (SLCI), équipement de protection, etc, ou par «fonction», à savoir les règles générales ou particulières comme celles applicables pour les caristes, secouriste, conseiller en prévention ou personne de confiance, etc., vous aurez les informations nécessaires.

En plus des références légales concernant ces formations, des formulaires pour aider les personnes compétentes sont aussi disponibles.

Pour tous renseignements

Art O'Safety
Rue de la Poste, 11
1350 Orp-Jauche
info@artosafety.be
+32 473 48 29 63



Rendez-vous sur :
<https://www.artosafety.be/produit/safety-lex/>